LE TEMPS

Le conseiller d'Etat Mauro Poggia le 19 septembre 2019.
© keystone-sda.ch

GENÈVE

Garde d'enfants à Genève: un audit blanchit l'experte psychiatre

Les accusations envers une doctoresse d'un collectif de parents privés de leurs enfants s'avèrent infondées, selon ce document. Il qualifie l'experte de bouc émissaire et son travail d'irréprochable

4 minutes de lecture

Justice **Genève**

Laure Lugon

Publié jeudi 10 octobre 2019 à 19:08, modifié jeudi 10 octobre 2019 à 20:05. ABONNÉ

Amère déconvenue pour les parents qui s'estiment privés à tort de leurs enfants lors de divorces très conflictuels. A Genève, ils avaient mené la charge contre une doctoresse des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), responsable selon eux de disqualifier systématiquement un parent dans ses expertises psychiatriques. Des accusations qui s'avèrent infondées, si l'on en croit les conclusions sans ambiguïtés d'un audit dont *Le Temps* a obtenu copie: il blanchit la doctoresse incriminée.

Lire aussi: La lutte des parents privés de leurs enfants

Anzeige

Un collectif de parents – le Printemps de l'égalité coparentale en Suisse – avait sonné l'alarme ce printemps, dénonçant des expertises aux diagnostics identiques – trouble mixte de la personnalité – avec pour conséquence l'arrachement de leurs enfants. Dans leur sillage, des psychologues et psychiatres indépendants avaient exprimé au *Temps* leurs doutes quant à la pertinence de ces diagnostics et leurs brutales conséquences. Les uns et les autres dénonçaient aussi une connivence entre les experts psychiatres, le Service de la protection des mineurs (SPMI) et la justice, qui conduirait cette dernière à suivre les conclusions des experts. Des avocats leur avaient emboîté le pas.

Et encore: Garde d'enfant à Genève: des avocats accusent

Face à ces nombreux soupçons, les HUG et le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) ont diligenté une première enquête chargée d'évaluer la qualité structurelle du travail de l'experte. Elle a conclu que les exigences étaient remplies, mais pointait des améliorations possibles. Pour lever le doute, le conseiller d'Etat Mauro Poggia a donc demandé de creuser le fond, après la forme: «Comme ces expertises étaient décriées et qu'elles servent en général de base aux décisions judiciaires, nous avions l'obligation de nous assurer qu'elles ne sont pas entachées d'irrégularités. Nous sommes aujourd'hui rassurés en tant qu'autorité de tutelle, et pouvons constater que cette doctoresse, qui a injustement souffert des accusations portées contre elle, a rempli les mandats qui lui étaient confiés conformément aux règles de l'art.»

«Mécanique mimétique de désignation d'un bouc émissaire»

Que dit en substance cet audit de 80 pages, réalisé par deux pédopsychiatres et psychiatres français neutres? Que ses expertises sont «conformes quant à la forme et au contenu des lignes directrices de la littérature suisse, française et internationale». Aucun problème n'est identifié quant aux moyens mis en œuvre, du temps imparti pour l'étude des dossiers à l'examen des familles expertisées. Les experts mandatés ne relèvent aucun manquement grave qui aurait pu affecter un diagnostic, une conclusion ou une recommandation de la doctoresse. Quant à la fréquence du diagnostic posé, ils rappellent que le trouble de la personnalité est une «donnée habituelle dans le champ de la dysparentalité et des violences conjugales».

Plus étonnant, ils se prononcent aussi sur la toile de fond, «exacerbée par les médias», qui a conduit à cet audit: «Celle-ci répond typiquement à la mécanique mimétique de désignation d'un bouc émissaire, écrivent-ils. Celui-ci se voit attribuer un «crime» dont il est, par définition, totalement innocent.» Où l'on apprend que les récriminations face à une injustice ressentie ont droit à leur chapitre dans le grand livre de la psychiatrie.

Reste la question de la justice, qui s'écarte rarement des conclusions des experts. L'audit relève d'ailleurs l'absence de diagnostics demandés par les juges lausannois, contrairement aux Genevois. Ceux-ci se défaussent-ils sur les experts? «Je suis soucieux de la séparation des pouvoirs, note Mauro Poggia en préambule. Mais comme ancien avocat, j'observais déjà un déplacement du pouvoir de la justice vers les experts, et cela dans tous les domaines, que ce soit la médecine, le droit de la famille ou même de la construction. S'agissant d'affaires qui touchent aux enfants, le sujet est évidemment sensible et émotionnel, de sorte qu'il est toujours aisé postérieurement de contester des décisions qui ne vont pas dans le sens souhaité.»

Au printemps dernier, l'affaire avait pris une dimension politique, la Commission des droits de l'homme du Grand Conseil s'étant emparée des questions soulevées par le collectif. On devrait bientôt connaître ses

conclusions, à moins que ce nouvel élément ne vienne y mettre un point final.

Laure Lugon
@laurelugon

Journaliste enquêtrice à la rédaction de Genève

La dernière vidéo

toutes les vidéos

En campagne avec Kevin Morisod à la manifestation pour le climat